



Assemblée générale

AG/10542

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale
61^e et 62^e séances plénières
matin et après-midi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION PALESTINIENNE CLEF D'UNE PAIX DURABLE AU MOYEN-ORIENT, AFFIRMATION DE NOMBREUX ÉTATS

Elle doit se prononcer demain sur les six projets de résolution soumis au titre de ce point

L'Assemblée générale a poursuivi aujourd'hui, au lendemain de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, son débat sur la question de la Palestine, puis sur la situation au Moyen-Orient. De nombreuses délégations se sont accordées à souligner que le règlement de la question de la Palestine était la clef d'une paix durable au Moyen-Orient.

Des consultations supplémentaires ayant été rendues nécessaires, elle doit se prononcer demain, à partir de 10 heures, sur les six projets de résolution (1) qui lui sont soumis.

Parmi les délégations qui se sont succédées à la tribune de l'Assemblée générale, nombreuses ont été celles qui ont appelé les parties concernées par le conflit israélo-palestinien à cesser toute violence et tout acte qui pourraient encore aggraver la tension dans la région. Beaucoup, également, ont estimé, à l'instar du Maroc, que la reprise des négociations dépendait avant tout d'une volonté politique réelle chez les parties. Ils ont insisté sur la nécessité pour la communauté internationale, et notamment le Quatuor, de n'épargner, à cet égard, aucun effort.

Pour ce débat, les États Membres étaient saisis d'un rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (2) et de plusieurs rapports du Secrétaire général (3).

Israël a fait l'objet de vives critiques de la part de plusieurs délégations, ses pratiques d'occupation, de colonisation ou de bouclage de territoires constituant, selon elles, des violations du droit international. Israël est coupable de terrorisme international et est source de tensions, a estimé la République arabe syrienne, soutenant la primauté de l'action des Nations Unies dans la région.

(1) Projets de résolution publiés sous les cotes A/61/L.31, A/61/L.32, A/61/L.33, A/61/L.34, A/61/L.35 et A/61/L.36

(1) Rapport publié sous la cote A/61/35

(2) Rapports publiés sous les cotes A/61/335, A/61/298 et A/61/355

Plusieurs pays ont mis l'accent sur l'impuissance de la communauté internationale à instaurer la paix et la sécurité dans la région et à assurer le respect du droit international, comme la Jamahiriya arabe libyenne, pour qui la question palestinienne est celle qui a subi le plus la politique de deux poids deux mesures.

Les efforts déployés par les Nations Unies ne contribuent pas tous au règlement du conflit, a constaté pour sa part le Canada. Selon son représentant, les résolutions sur le Moyen-Orient présentées à l'Assemblée générale contribuent rarement à la poursuite de l'objectif commun de la paix.

Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Maroc; Liban; République populaire démocratique lao; République arabe syrienne; Chine; Pakistan; Sri Lanka; Viet Nam; Indonésie; Algérie; Lesotho; Oman; Canada; Inde; Venezuela; Norvège; Japon; Iran; Jamahiriya arabe libyenne; Cuba; Finlande, au nom de l'Union européenne; Bahreïn; Suisse; Jordanie; Malaisie; Indonésie; Argentine, au nom également du Brésil; Turquie. L'observateur de la Palestine s'est également exprimé.

Les États-Unis et la Palestine ont exercé leur droit de réponse.

La prochaine séance plénière de l'Assemblée générale aura lieu demain à 10 heures.

QUESTION DE PALESTINE

Déclarations

M. EL MOSTAFA SAHEL (Maroc) a déclaré que face à l'échec des différentes initiatives régionales et internationales tendant à réanimer le processus de paix et à résoudre le conflit israélo-palestinien, le Maroc lance un appel à la communauté internationale pour assumer ses responsabilités dans la recherche des jalons d'une paix durable conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et au principe de la terre contre la paix. Le Maroc qui préside le Comité Al Qods, a-t-il ajouté, réitère sa position de principe pour la coexistence pacifique de deux États: palestinien dans les frontières de 1967 avec comme capitale Al Qods Al Charif et israélien vivant côte à côte dans l'harmonie. Il a dénoncé, par ailleurs, la construction du mur de séparation, en violation des principes de droit international et les restrictions imposées au peuple palestinien, par la mise en place de postes de contrôle et autres obstacles qui entravent, non seulement les contacts entre les familles palestiniennes, mais encore, elles empêchent les organismes et programmes des Nations Unies d'acheminer l'aide aux Palestiniens. Cette situation alarmante est une source de préoccupation majeure, a-t-il dit, pour son pays. Il a conclu en estimant que la reprise des négociations dépendait avant tout d'une volonté politique réelle chez les parties en insistant sur la nécessité pour la communauté internationale, et notamment le Quatuor, de n'épargner aucun effort en vue de la reprise du dialogue.

M. HOUSSAM ASAAD DIAB (Liban) a déclaré que les pratiques d'occupation israéliennes en Cisjordanie et à Gaza constituent des violations du droit international. S'appuyant sur le rapport de l'UNRWA, il a rappelé qu'au cours de l'année 2005, plusieurs milliers de victimes, parmi lesquelles 11 enfants avaient trouvé la mort. L'usage disproportionné de la force de la part de l'armée israélienne a, par ailleurs, détruit 224 structures palestiniennes. S'agissant des colonies de peuplement, Israël a nivelé quelque 180 hectares de terres agricoles à Gaza. Les pertes matérielles se montent à environ 3,5 milliards de dollars en raison des destructions d'édifices privés et publics. Plus de 9 000 Palestiniens crouissent dans les prisons israéliennes dont 29 femmes. En outre, le représentant a indiqué que le tracé du mur isole de surcroît près de 10% de la population dans la partie occidentale de la Cisjordanie. Ces pratiques israéliennes illégales et inhumaines à l'encontre du peuple palestinien sont celles que l'Assemblée générale essaie, chaque année, de prévenir par l'adoption de projets de résolution, mais compte tenu de l'incapacité de la communauté internationale à le tenir responsable de ces pratiques, Israël poursuit ses pratiques impunément. Ainsi, a-t-il dit, Israël a agi à plusieurs reprises en violation du droit international, citant notamment le récent massacre à Beit Hanoun. En juillet dernier, une agression barbare sans précédent

contre le Liban avait causé la mort de plusieurs milliers de personnes, dont la plupart étaient des civils innocents. Le représentant a déclaré que la situation dans le Golan syrien occupé demeure une source de préoccupation, a-t-il conclu.

M. ALOUNKEO KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) a exhorté les parties concernées par le conflit israélo-palestinien à cesser toute violence et tout acte qui pourrait augmenter la tension dans la région. Il a aussi appelé à persévérer dans les négociations et à mettre en œuvre la Feuille de route ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De son côté, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour soutenir et promouvoir les négociations entre Israël et la Palestine. La République démocratique populaire lao réaffirme son soutien inconditionnel au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice inaliénable de ses droits à l'autodétermination, notamment à l'indépendance. La question palestinienne ne peut être résolue que par des moyens pacifiques, conformément aux principes de droit international et à la Charte de l'ONU, a conclu le représentant.

M. BASSAM DARWISH (République arabe syrienne) a affirmé que le conflit au Moyen-Orient avait des répercussions graves sur la paix et la sécurité internationales. À son avis, la communauté internationale est unanime pour penser que l'occupation israélienne des territoires libanais et syrien est la raison de l'escalade de l'extrémisme et des tensions dans la région; l'autre cause, a-t-il poursuivi, est l'appui militaire accordé à la puissance occupante. Toutefois, a indiqué le représentant, la machine de guerre israélienne ne pourra pas bâillonner l'opinion publique et empêcher les journalistes de présenter la situation telle qu'elle est réellement. Israël est responsable d'un terrorisme international et est source de tensions, a-t-il estimé, précisant que ce terrorisme se traduisait notamment par l'enlèvement de dirigeants palestiniens. Ce faisant, Israël ignore le rôle des Nations Unies qui, pourtant, lui ont donné naissance. En conclusion, le représentant a exprimé le soutien de son pays à la primauté de l'action des Nations Unies dans la région.

M. WANG GUANGYA (Chine) a déclaré qu'en tout début d'année, le Moyen-Orient avait connu des jours parmi les plus sombres de son histoire récente. Deux conflits brûlants ont éclaté entre la Palestine et Israël, et entre Israël et le Liban. La situation sur les territoires occupés se dégrade sans discontinuer et la reconstruction du Liban, qui a pris tant d'années en efforts, a été anéantie du jour au lendemain. Le représentant a souligné qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Les populations du Moyen-Orient ont droit à la paix et alors que la communauté internationale confère sur la responsabilité de protéger, il faut se demander si une protection quelconque n'a jamais été offerte au peuple palestinien.

La Chine a toujours maintenu que les hostilités devaient cesser en premier lieu, avant toute négociation. Cela devra être immédiatement suivi par la reprise des négociations politiques entre les deux parties, avec pour objectif la création de deux États souverains vivant côte à côte pacifiquement, suivant le principe de la terre contre la paix. Il ne sera certes pas possible de parvenir à la paix sans un soutien vigoureux de la communauté internationale, a reconnu l'intervenant. Cette dernière doit accorder la même attention aux préoccupations légitimes des deux parties. Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un certain nombre de nouvelles initiatives, notamment celles des pays arabes, de la Chine, de la France, de l'Italie et de l'Espagne vont dans ce sens, ce que la Chine apprécie. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité sont des organes importants a-t-il ajouté, et devraient assumer toutes leurs responsabilités à cet égard. Une solution est certes indispensable pour une paix globale au Moyen-Orient, a-t-il conclu, en conformité avec les principes établis lors de la Conférence de Madrid. La Chine reste d'avis que le Conseil de sécurité et les Nations Unies devraient ainsi jouer un rôle plus important dans le règlement de ce conflit.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a considéré que les Nations Unies, qui ont joué un rôle central dans l'histoire récente de la Palestine, doit démontrer sa solidarité envers le peuple palestinien qui souffre depuis si longtemps. Le Pakistan a toujours soutenu la lutte juste et légitime du peuple palestinien pour l'autodétermination et contre l'occupation étrangère. Selon le représentant, le conflit israélo-palestinien a largement contribué à la colère et la frustration au sein du peuple arabe et du monde islamique. La résolution du conflit israélo-palestinien est donc essentielle à la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. M. Akram a regretté qu'Israël ait persisté jusqu'à présent à mener des actions et des politiques qui n'ont fait que rendre toute solution plus difficile. Il a toutefois fondé un nouvel espoir dans le récent

cessez-le-feu déclaré par les Palestiniens et les Israéliens. Il a énuméré les initiatives qu'Israël devrait prendre maintenant, comme la libération des prisonniers palestiniens et l'arrêt de la construction du mur de séparation, et a engagé également les Palestiniens à cesser tout tir de roquettes et à libérer le soldat israélien, entre autres mesures. Le Pakistan reste déterminé à participer au processus de paix et soutient l'appel réitéré par l'Organisation de la Conférence islamique à organiser une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, a conclu son représentant.

M. PRASAD KARIYAWASAM (Sri Lanka) a affirmé que son pays avait toujours appuyé la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que leur droit à un État souverain indépendant. Le Sri Lanka, a-t-il dit, soutient les efforts du Quatuor visant à la reprise des négociations de paix entre les parties, et encourage les parties à aller de l'avant dans les discussions pour trouver un règlement durable sur toutes les questions en suspens. Il est plus qu'important que toutes les parties respectent leurs obligations et mettent un terme à tous les actes violents, a-t-il déclaré. Selon lui, des efforts sérieux doivent être entrepris en vue de reprendre rapidement les négociations entre les parties concernées, avec l'objectif d'obtenir un accord final pour que Palestiniens et Israéliens puissent vivre côte à côte en sécurité et à l'intérieur de frontières reconnues. Le représentant a ainsi exhorté toutes les parties à prendre des mesures concrètes et de confiance pour réaliser cet objectif.

M. HOANG CHI TRUNG (Viet Nam) a déclaré que le règlement de la question de la Palestine était la clef d'une paix durable au Moyen-Orient. Malheureusement, cette question reste aujourd'hui sans solution, a-t-il dit et 2006 aura été l'année d'une grande dégradation des conditions de vie dans les territoires occupés. Il s'est ainsi déclaré choqué par le massacre de Beit Hanoun avant d'exhorter Israël à cesser ses opérations militaires qui frappent indistinctement civils et combattants. Il est impératif, a-t-il ajouté, pour jeter les bases d'une paix fructueuse, qu'Israël se retire des territoires occupés et libère les prisonniers palestiniens. Il a déploré, par ailleurs, la construction du mur de séparation qui va rendre encore un peu plus difficiles les conditions de vie du peuple palestinien.

Seule une solution négociée avec deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues aura une chance de s'imposer. Il a réaffirmé son soutien à la juste cause du peuple palestinien particulièrement à son aspiration à bâtir un État indépendant et souverain.

M. ARIF HAVAS OEGROSENO (Indonésie) a fait sienne la déclaration de la représentante du Mouvement des pays non alignés. Il a regretté profondément que, malgré la condamnation unanime des violences commises en Palestine par les forces israéliennes il y a deux semaines, le Conseil de sécurité n'ait pas pu faire ce qu'il convenait de faire. Il s'est cependant félicité de ce que l'Assemblée générale, lors de la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, ait répondu aux attentes de la communauté internationale et adopté une résolution dans laquelle elle déplore ces actions tout en demandant à Israël de désengager immédiatement ses troupes. Le cessez-le-feu qui a pu être décidé il y a quelques jours est une lueur d'espoir, a-t-il estimé, et il faut maintenant aller de l'avant pour reprendre le processus de paix. Le représentant indonésien a souhaité qu'Israël cesse de confisquer les recettes fiscales redevables à l'Autorité palestinienne, politique qui, selon lui, aggrave une situation humanitaire déjà critique. C'est pourquoi, la communauté internationale doit agir immédiatement pour mettre fin à la crise humanitaire. Pour l'Indonésie, la réalisation de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité reste la seule solution au conflit dans la région. M. Oegroseno a soutenu la proposition de la Ligue des États arabes d'organiser une conférence internationale qui permettrait de trouver un règlement global pour la paix au Moyen-Orient. Il a enfin déclaré soutenir le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale.

M. MAHIEDDINE DJEFFAL (Algérie) a estimé que les vaines tentatives de discréditer le travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne faisaient que conforter la validité des faits relatés et des accusations graves portées dans son rapport contre la puissance occupante. Selon lui, la communauté internationale, y compris le Quatuor, ne doit pas demeurer passive devant la détérioration de la situation sur les plans sécuritaire et humanitaire et l'aggravation des conditions de vie économique et sociale dans le Territoire palestinien occupé, du fait des pratiques israéliennes. L'ONU a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de la Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects dans le respect de la légalité internationale, a-t-il ajouté. Le Conseil de sécurité, en

particulier, doit s'impliquer plus activement, assumer pleinement le rôle qui lui est dévolu par la Charte de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et veiller à ce qu'Israël respecte ses obligations quant à l'application de la Feuille de route et adhère pleinement aux résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées. La paix et la stabilité ne peuvent être instaurées dans la région qu'à la faveur d'un règlement pacifique, juste et durable de la question palestinienne et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé et les fermes de Chebaa, a-t-il souligné.

M. LEBOHANG F. MAEMA (Lesotho) a déclaré que la lueur d'espoir provoquée en 2005 par le retrait des colonies israéliennes de la bande de Gaza et certaines parties de la Cisjordanie s'était aujourd'hui évanouie. Si des négociations semblaient alors possibles, aujourd'hui cet espoir semble s'être éloigné et il est regrettable que l'année 2006 ait été le témoin du plus haut degré de violation du droit humanitaire international. Les incursions militaires et frappes aériennes visant les populations civiles palestiniennes se sont perpétrées devant l'impuissance et l'inaction de ceux qui sont pourtant en charge de faire respecter la paix et la sécurité au plan international.

Le représentant a lancé ensuite un appel aux donateurs internationaux, qui ont supprimé leurs programmes d'assistance aux Palestiniens, d'envisager des mesures qui n'aient pas un effet punitif sur la population tout entière. Avec l'assistance de la communauté internationale, a-t-il dit, toutes les parties doivent respecter le droit international et toutes les résolutions de l'ONU doivent être appliquées. La Feuille de route du Quatuor demeure la seule voie vers un règlement durable du problème palestinien.

M. MOHAMMED AQEEL BA-OMAR (Oman) a constaté que le peuple palestinien continue à se voir nier la souveraineté sur son territoire et son droit à l'autodétermination, cette situation ayant provoqué des souffrances indicibles pour plus de 4 millions de réfugiés qui ont connu l'exil et la privation. L'ONU doit envoyer un message clair à Israël pour l'amener à mettre fin à la violence et à agir en faveur de la paix sur la base du principe de la terre contre la paix, selon le représentant. Il a ajouté que le choix de la paix nécessite une volonté politique de toutes les parties, avec une vision à long terme et un partenariat. Sous les auspices de la Fédération de Russie et des États-Unis, un processus avait été lancé à Madrid, avec l'espoir de parvenir à un règlement, a-t-il rappelé. Néanmoins, malgré tous les efforts, les différends restent graves. Le Conseil de sécurité et le Quatuor doivent assumer leurs responsabilités, et notamment réagir à la proposition de la Ligue des États arabes d'organiser une conférence internationale sur la paix durable au Moyen-Orient, qui serait fondée sur l'existence de deux États vivant côte à côte, avec des frontières reconnues internationalement. Pour ce qui est du cessez-le-feu signé récemment, il peut constituer un bon point de départ, de l'avis de M. Ba-Omar.

M. JOHN MCNEE (Canada) a estimé que la dynamique régionale doit absolument changer et que tous doivent respecter le droit international. Il faut notamment que les instances dirigeantes de l'Autorité palestinienne conviennent du droit fondamental d'Israël à exister et qu'elles respectent les accords signés antérieurement, a-t-il dit. Et Israël devra s'abstenir de toutes mesures susceptibles de préjuger de l'issue des négociations sur le statut final, y compris en ce qui concerne les colonies de peuplement. Le représentant a affirmé que la communauté internationale, avec à sa tête le Quatuor, devait tout mettre en œuvre pour susciter une reprise du dialogue politique et un retour aux négociations. De même, pour garantir la sécurité et la stabilité sur le long terme dans la région, les Nations Unies et leurs États Membres doivent, eux aussi, jouer un rôle plus constructif dans le soutien aux efforts de paix au Moyen-Orient, a-t-il ajouté. Selon lui, toutefois, les efforts déployés par les Nations Unies ne contribuent pas tous au règlement du conflit. À titre d'exemple, il a précisé que les résolutions sur le Moyen-Orient présentées à l'Assemblée générale contribuaient rarement à la poursuite de l'objectif commun de la paix. Il a ajouté que son pays s'opposait aux passages incendiaires ou de nature à semer la division, dans les résolutions. C'est ainsi, a-t-il dit, qu'il refuse d'appuyer des résolutions qui renferment des propos émotifs et provocateurs, à la place d'arguments fondés sur les faits. Seul un règlement négocié permettra d'instaurer la paix, a-t-il également souligné. Le représentant a affirmé que son pays accueillait avec beaucoup de satisfaction l'entente intervenue récemment entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert. Ce premier pas important doit être suivi par une action décisive des deux parties, a-t-il conclu.

M. AJAI MALHOTRA (Inde) a noté que les positions exprimées par la plupart des délégations, de même que la position du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien laissent présager un avenir assez sombre. Il a rappelé la crise humanitaire croissante que subissent les Palestiniens et le cercle vicieux des attaques et des violences dans la région. Le contexte actuel, a-t-il constaté, réduit la possibilité d'un avenir constructif. Il a souligné qu'une solution durable et équitable ne pourra être trouvée que par le biais d'un dialogue sincère. C'est pourquoi l'Inde a travaillé à la reprise d'un dialogue direct, sur la base de la Feuille de route. L'Inde, a-t-il dit, est en faveur d'une solution négociée visant la coexistence de deux États vivant en paix et en sécurité, et fondée sur les résolutions des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité. La situation humanitaire dans les territoires palestiniens est alarmante, a-t-il insisté. L'effondrement de l'économie en Palestine risque de causer une véritable catastrophe humanitaire que la communauté internationale doit éviter. Il a enfin espéré que les acteurs du processus de paix, en particulier les membres du Quatuor, pourront agir efficacement et rapidement pour parvenir à une solution.

M. JAVIER GÓMEZ (Venezuela) a dénoncé l'élite militariste qui dirige les opérations israéliennes dans les territoires occupés. La situation du Moyen-Orient reste l'une des plus lourdes dettes morales pour la communauté internationale, a-t-il dit. Face à l'inaction du Conseil de sécurité, du fait du veto imposé par les États-Unis, nous appelons à la mise en œuvre de la résolution A/ES-10/L.19/Rev.1 adoptée par la dernière réunion de la session extraordinaire sur la question. Nous jugeons indispensable que les Palestiniens réalisent pleinement leurs droits fondamentaux comme lors de la deuxième guerre mondiale nous avons rejeté la barbarie nazie. On ne peut parler de légitime défense si l'on ne tient pas compte du concept de proportionnalité. Nous sommes convaincus que le droit à la vie qui est un droit inaliénable doit s'appliquer à tous les citoyens de la planète. Nous espérons que l'Assemblée générale, a-t-il conclu, enverra un message clair.

Mme MONA JUUL (Norvège) a affirmé que les parties au conflit avaient la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour rompre le cycle de la violence. Celles-ci doivent avoir à l'esprit qu'aucun conflit n'est au-dessus du droit international. La représentante a dit également attendre avec espoir l'achèvement des efforts entrepris pour la création d'un nouveau gouvernement en Palestine. Elle a ainsi appuyé les efforts du Président Abbas à cet égard. De même, elle a exhorté Israël à lever le bouclage des territoires palestiniens. Reconnaisant les problèmes de sécurité d'Israël, la Norvège ne peut néanmoins accepter la construction d'un mur de séparation ni la poursuite des colonies, lesquelles, a-t-elle dit, créent des faits accomplis sur le terrain préjudiciables à l'établissement d'un État palestinien.

M. TAKAHIRO SHINYO (Japon) a déclaré que son pays saluait l'accord de cessez-le-feu mutuel dans la bande de Gaza, appelant les deux parties à faire preuve de retenue afin que cette accalmie perdure et ouvre la voie à des négociations de paix. En revanche, préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire dans la région, le représentant a exhorté Israël à reverser les taxes douanières à l'Autorité palestinienne et à assurer la libre circulation des habitants du Territoire palestinien occupé. Il a par ailleurs fait état de la volonté de son gouvernement de continuer à prêter assistance au peuple palestinien, évoquant notamment le projet Couloir de la paix et de la prospérité qui contribuerait à l'essor économique de la vallée du Jourdain. Il a en outre affirmé que la paix et la stabilité dans la région dépendait également de la stabilité du Liban, invitant notamment la Syrie à apporter son appui à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

M. MEHDI DANESH YAZDI (République islamique d'Iran) a réaffirmé que son pays était solidaire avec le Gouvernement et le peuple palestiniens dans leur lutte légitime pour défendre leurs droits inaliénables. Il a dénoncé les violations des droits du peuple palestinien par le régime israélien. Rappelant le principe fondamental de droit international interdisant l'acquisition de territoires par l'emploi de la force, il a relevé que l'occupation des territoires palestiniens, de même qu'en Syrie et au Liban portent gravement atteinte à ce principe. Il a également dénoncé les pratiques du régime israélien qui use de la force armée pour tuer délibérément et collectivement les Palestiniens. Le rapport du Comité spécial fait pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a-t-il fait observer, fait état des violences israéliennes en Palestine, en particulier la destruction d'infrastructures. Les crimes commis dans la bande de Gaza l'été dernier, par exemple, ont causé la mort de 202 civils palestiniens. Pendant l'année écoulée, le régime

israélien a pris des mesures cruelles, a considéré le représentant, citant notamment la mise en place de barrages et de couvre-feu, ce qui a encore aggravé les conditions de vie des Palestiniens. Avec la construction du mur de séparation, le Gouvernement israélien a pris des ordonnances d'expropriation à l'encontre de civils palestiniens. Il a ensuite regretté que les États-Unis aient lancé une campagne pour rejeter les résultats de l'élection palestinienne de janvier 2006 et saper le Gouvernement qui avait été formé après l'élection. M. Danesh Yazdi a aussi dénoncé l'occupation du Golan, au mépris des résolutions de l'ONU. Le cas du Liban est aussi une preuve de la menace d'Israël pour les pays de la région, a-t-il ajouté, notant entre autres les harcèlements dont sont victimes les membres de la FINUL. Le règlement de la question palestinienne est crucial, a-t-il affirmé, si on veut arriver à une paix globale au Moyen-Orient. Une paix durable ne sera possible que si les droits des Palestiniens, y compris le retour de tous les Palestiniens chez eux, sont respectés, a-t-il conclu.

M. RAMADAN IRHIAM (Jamahiriya arabe libyenne) a affirmé que la communauté internationale avait échoué à instaurer la paix et la sécurité dans la région et à assurer le respect du droit international. La question palestinienne est celle qui a subi le plus la politique de deux poids deux mesures, a-t-il assuré. La tragédie du peuple palestinien est indescrivable, a-t-il déclaré. Selon lui, le terrorisme israélien dans les territoires occupés dépasse toutes les limites. Les Israéliens défient la communauté internationale et agissent en violation du droit international, a-t-il notamment ajouté. Il est temps pour ceux qui protègent « l'entité israélienne » d'abandonner leur politique de deux poids deux mesures, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, a-t-il dit. Les efforts entrepris sont demeurés vains à cause de l'intransigeance des Israéliens et du soutien dont ils jouissent de la part de « certains membres permanents » du Conseil de sécurité, a-t-il ajouté, rappelant que la question palestinienne était au cœur du conflit au Moyen-Orient.

Droits de réponse

Exerçant son droit de réponse, le représentant des États-Unis, s'exprimant en arabe, a indiqué qu'il aurait été préférable que le représentant de la Palestine explique les mesures concrètes à prendre pour assurer une paix durable dans la région. Les peuples palestinien et israélien souffrent tous deux de l'absence de la paix depuis bien longtemps. En outre, le conflit israélo-palestinien représente une menace à la paix et la sécurité internationales depuis 50 ans, a-t-il constaté. Depuis le début, les États-Unis se sont placés à l'avant-garde de ceux qui voulaient aider à trouver une solution et ont été profondément attachés à la poursuite de ces efforts. La visite de notre Secrétaire d'État dans la région constitue une nouvelle preuve de cet engagement, a dit le représentant. Concernant la Palestine, nous souhaitons parvenir à une solution fondée sur le principe de deux États vivant côte à côte. Concernant les volets du processus de paix, le représentant a signalé que les États-Unis continuaient à s'engager pour une paix juste et durable, en se basant sur le principe de la terre contre la paix. Il est indispensable que des actions politiques soient menées dans le calme, en évitant les actions déséquilibrées, a-t-il estimé. Il a expliqué que les États-Unis évaluaient l'utilité des textes présentés et que leur position était fondée sur cette analyse.

L'Observateur de la Palestine a répondu au représentant des États-Unis en indiquant que la position palestinienne sur le processus de paix était claire et connue de tous. Celle-ci a été exprimée à plusieurs reprises par le Président Abbas, a-t-il dit. Les Palestiniens, a-t-il ainsi précisé, sont prêts à s'engager pour une solution définitive, immédiatement et sans conditions. Selon lui, le cessez-le-feu doit être étendu à la Cisjordanie, ce qui, a-t-il précisé, constituerait une étape pour avancer sur la voie de la paix. L'Observateur a affirmé qu'il manquait de la part d'Israël une volonté de progresser vers la paix.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Déclarations

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) a présenté les projets de résolution L.35 et L.36. Il a rappelé que la tension prévaut au Moyen-Orient depuis plusieurs décennies et souligné qu'il faut désormais que la communauté internationale prenne des mesures pour aboutir à une paix durable entre Israéliens et

Palestiniens. Indéniablement, ce résultat pourrait être obtenu par la solution de deux États et par la mise à jour de la Feuille de route du Quatuor. Toutefois, cela ne sera possible, a-t-il dit, que si Israël fait preuve de bonne volonté sur un certain nombre de dossiers, notamment sur la question de la libération des prisonniers palestiniens et sur le statut de Jérusalem. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, les fermes de Chebaa ou encore le Golan syrien occupé. Les résolutions du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor ou les Accords de Madrid paraissent, aujourd'hui, plus que jamais incontournables. Cependant, a-t-il dit, il faut que la communauté internationale traite la question du Moyen-Orient de manière globale sans se focaliser uniquement sur telle ou telle source de conflit. Le représentant a indiqué que les projets L.35 et L.36 portent respectivement sur l'illégalité des mesures prises par Israël pour imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem et sur la nécessité du retrait, par Israël, de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne de 1967.

Mme ILEANA NUÑEZ MORDOCHE (Cuba), au nom du Mouvement des pays non alignés, a affirmé que l'instabilité au Moyen-Orient affectait l'ensemble de la communauté internationale. Israël, faisant fi de l'avis de la Cour internationale de Justice et de la résolution de l'Assemblée générale du 20 juillet 2004 qui réaffirment le caractère illégal de la construction du mur de séparation, poursuit cette construction qui isole et sépare les palestiniens, créant ainsi des préjudices considérables. La représentante a par ailleurs réaffirmé l'attachement du Mouvement à la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban en exigeant qu'elles soient mieux respectées, y compris son espace aérien. Elle a également dénoncé les mesures prises par Israël destinées à modifier la structure juridique, physique et démographique du Golan syrien, qui sont à son avis, nulles et non avenues, sans fondement juridique et, rejeté les tentatives d'Israël d'imposer des mesures unilatérales pour satisfaire ses objectifs de puissance occupante.

M. GRONBERG (Finlande) a encouragé les deux parties, au nom de l'Union européenne, à œuvrer d'urgence au processus de paix. Un gouvernement d'unité nationale palestinien serait à son avis, un partenaire valable pour la communauté internationale, capable d'apporter sa contribution à l'établissement d'une paix durable. Il a par ailleurs attiré l'attention sur l'importance de la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation conclu en 2005, qui prévoit l'ouverture des points de passage. Il s'est par ailleurs déclaré inquiet de la dégradation de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé et s'est prononcé pour que les taxes douanières soient reversées au peuple palestinien. Remettre sur les rails le processus de paix au Moyen-Orient ne peut se faire, selon lui, sans une étroite collaboration avec les partenaires arabes, affirmant que l'UE encourageait les parties à poursuivre leurs efforts jusqu'à la création de deux États vivant dans des frontières sûres et reconnues sur le plan international.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur de la Palestine, a affirmé que la question palestinienne, au cœur du problème au Moyen-Orient, différait des autres questions, compte tenu des injustices sans précédent infligées sur un peuple entier, au cours des 40 dernières années. L'observateur a jugé regrettable de constater que chaque fois que les Arabes ont tendu la main pour restaurer la paix, cette main avait été brutalement rejetée par Israël. Les Palestiniens continuent néanmoins d'espérer qu'il sera donné suite à l'occasion historique offerte par l'initiative adoptée lors du Sommet arabe de 2002, à Beyrouth, réitérée en mars dernier, à l'occasion du Sommet arabe au Soudan. L'observateur de la Palestine a également attiré l'attention de l'Assemblée générale sur la question de Jérusalem. Israël a accéléré sa politique de colonisation et son annexion de facto des secteurs de Jérusalem-Est occupée, a-t-il dénoncé. Il a affirmé que la communauté internationale devait agir pour mettre un terme à la brutalité de la puissance occupante contre tout un peuple. Le cessez-le-feu engagé par les Palestiniens, accepté par Israël, pourrait être, selon lui, un rayon d'espoir au milieu du désespoir du peuple palestinien. S'il était étendu à la Cisjordanie, le cessez-le-feu pourrait entraîner la reprise des pourparlers de paix entre les deux camps, a-t-il estimé. Israël, a-t-il conclu, doit s'engager lui-même en faveur d'une solution de deux États, fondée sur les frontières antérieures à 1967 et les dispositions pertinentes du droit international.

M. TAWFEED AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a déploré qu'Israël essaie de s'implanter de manière définitive dans les territoires occupés, à contre-courant de l'histoire. La déstabilisation de cette région a des effets sur le monde entier et la communauté internationale doit assumer sa responsabilité vis-à-vis du peuple palestinien. Le Liban a été occupé en 78, en 92 et en 1996 mais la pire des attaques a été

perpétrée en 2006 avec le déploiement de toutes sortes d'armes, et causant de nombreuses pertes en vies humaines parmi les civils. Bien que le droit international interdise l'occupation de territoires par la force, les volontés expansionnistes d'Israël se font jour, notamment sur le Golan syrien occupé où elle impose son administration. Le rapport du Conseil économique et social montre que la population arabe dans le Golan syrien occupé a été entièrement intégrée dans les systèmes éducatif et médical israélien. Un règlement pacifique global va exiger une volonté politique et un retrait d'Israël de tous les territoires occupés ainsi que la mise en œuvre de la Feuille de route.

M. ANDREAS BAUM (Suisse) a affirmé que le cessez-le-feu était encore fragile, estimant que l'Autorité palestinienne devait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le lancement de roquettes Qassam en territoire israélien et pour rétablir la sécurité. De son côté, Israël doit cesser toute action susceptible de compromettre la création future d'un État palestinien et mettre un terme à la construction et l'expansion de colonies de peuplement, qui violent les règles du droit international, en particulier la IV^e Convention de Genève de 1949, a-t-il ajouté. Le représentant a également indiqué que le respect de l'unité territoriale de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, constituait un impératif.

Affirmant par ailleurs que la situation au Liban et en Iraq avaient des ramifications régionales, le représentant a déclaré que si les parties au conflit choisissaient la voie de la paix, elles pourraient compter sur l'engagement de la communauté internationale pour le règlement de l'ensemble des conflits dans la région. Un tel règlement devra s'attaquer, à son avis, aux causes profondes de ces conflits, pas uniquement à leurs conséquences et, raviver le processus de paix. Pour sa part, la Suisse est prête à contribuer dans ce sens, a conclu le représentant.

M. BASHEER F. ZOUBI (Jordanie) s'est réjoui de la décrispation observée ces derniers jours dans la région, qui découle de la trêve conclue par les parties, en soulignant la nécessité urgente de cesser les actes de violences dans le Territoire palestinien occupé, au Liban et en Iraq. Il a en particulier condamné l'assassinat du Ministre de l'industrie du Liban, Pierre Gemayel, et mis l'accent sur la nécessité de préserver l'identité de l'Iraq et du peuple iraquien. Le représentant a également appelé toutes les parties concernées à œuvrer dans le sens de la réconciliation et du rapprochement des points de vue. Il incombe à la communauté internationale de continuer de lancer des programmes de développement, a-t-il déclaré, précisant que ces efforts contribueraient à éliminer l'influence des éléments radicaux qui menacent la stabilité de la région. Affirmant que son pays appuyait les efforts du Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, à ramener l'ordre dans le Territoire palestinien occupé, il a lancé un appel aux autorités israéliennes pour qu'elles autorisent l'accès à Gaza et lèvent les restrictions sur la liberté de mouvement des Palestiniens.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a fait sienne la déclaration de la représentante du Mouvement des pays non alignés ainsi que celle du Président du Comité spécial qui présentait le projet de résolution. La question de la Palestine reste au cœur des tensions régionales au Moyen-Orient. Alors que de nombreuses tentatives sont faites pour raviver le processus de paix, il a souhaité que le Quatuor œuvre pour que les parties retournent à la table des négociations. Tout en soulignant qu'il était indispensable de reprendre les négociations de paix sur le conflit israélo-palestinien, il faudrait aussi remettre sur les rails les négociations avec la Syrie et le Liban. Israël doit réaliser que son existence en tant qu'État dans la région est incomplète tant qu'il n'établira pas de paix véritable et des relations amicales avec ses pays voisins. La paix et une solution politique demeurent la seule option stratégique pour Israël et pour les États arabes. Pour sa part, la communauté internationale devra continuer à soutenir les efforts visant à instaurer une paix durable dans la région. Concernant l'occupation du Golan syrien par Israël, il a considéré qu'elle constitue une violation grave du droit international, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons notre avis selon lequel la paix ne sera possible que si le principe « terre contre paix » est respecté et si Israël se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières de 1967, a-t-il précisé. Par ailleurs, il a dénoncé l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie, Pierre Gemayel, et salué les efforts du Gouvernement libanais visant à appréhender et traduire en justice les auteurs de ces crimes. La Malaisie s'est engagée à aider le Liban pour assurer la paix et la sécurité dans le pays. Abordant la

situation en l'Iraq, le représentant a souhaité que la paix et la sécurité soient rétablies rapidement, afin de parvenir aussi à une stabilité politique.

M. ARIF HAVAS OEGROSENO (Indonésie) a exprimé l'espoir que le récent cessez-le-feu à Gaza permettrait de relancer les négociations de paix, tout en faisant part de sa préoccupation concernant la situation à Jérusalem, la poursuite de la colonisation illégale et la construction également illégale du mur de séparation. Sur la question du Golan syrien, le représentant a réaffirmé la nécessité absolue de mettre un terme à l'occupation israélienne de ce territoire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et, demandé qu'Israël mette fin à ses tentatives d'imposer sa nationalité aux citoyens syriens de la région. En ce qui concerne le Liban, le représentant a dénoncé l'assassinat du Ministre Pierre Gemayel, tout en saluant la contribution positive du déploiement de casques bleus supplémentaires de la Force intérimaire de l'ONU, dont des casques bleus indonésiens. En conclusion, le représentant a rappelé qu'une paix totale ne sera pas réalisée dans la région sans un règlement de la question palestinienne.

M. AL-JAFARI (République arabe syrienne) a estimé que les Palestiniens étaient les victimes de la passivité de la communauté internationale qui pratiquait la politique de deux poids deux mesures s'agissant d'Israël et de ses voisins. De ce fait, a-t-il poursuivi, les peuples de la région perdaient confiance dans le rôle positif de la communauté internationale dans l'établissement d'une paix juste et avaient tendance à recourir à l'action militaire, a-t-il affirmé. Le représentant a également dénoncé les violations du droit international perpétrées par Israël dans le Golan syrien occupé, notamment le pillage des ressources en eau, l'implantation de colonies de peuplement, l'imposition de la nationalité israélienne aux habitants de la région et la pose systématique de mines. Le représentant a par conséquent appelé les États Membres à voter en faveur du projet de résolution dont ils sont saisis sur le Golan syrien occupé. En conclusion, il a indiqué que sans la paix, les extrémistes risquent de renforcer leurs positions et accentuer les divisions entre les pays de la région.

M. LIMERES (Argentine), s'exprimant également au nom du Brésil, a rappelé l'initiative lancée il y a 15 ans à Madrid pour aboutir à une paix durable au Moyen-Orient, qui n'a malheureusement pas été suivie d'effet. La stagnation du processus de paix entraîne une instabilité permanente dans la région et le recours à la force ne saurait remplacer les négociations, a-t-il déploré. À son avis, la situation devient insoutenable et il est urgent de relancer le processus de paix au Moyen-Orient par des actions dynamiques, a-t-il conseillé, invitant la communauté internationale et l'ONU à s'impliquer plus activement dans ce processus. Se disant favorable à la convocation d'une conférence internationale sur la question, le représentant a dénoncé tous les auteurs de violences au Moyen-Orient ainsi que l'usage disproportionné de la force. Saluant le cessez-le-feu dans la bande de Gaza, il a espéré qu'il serait étendu à la Cisjordanie. Il a par ailleurs demandé à Israël de cesser d'urgence la construction du mur de séparation. S'agissant de la situation au Liban, il s'est déclaré encouragé par la cessation des hostilités, même si la situation y reste précaire, et a invité Israël à cesser ses incursions aériennes dans l'espace aérien libanais. Il est impératif en outre que tous les groupes armés de ce pays soient désarmés dans le cadre d'un vaste processus politique, a-t-il précisé. Par ailleurs, le représentant a jugé important qu'il soit mis fin à l'occupation du Golan syrien occupé par Israël, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. En conclusion, il a estimé qu'Israël et ses voisins devaient pouvoir vivre en paix, se prononçant en faveur de la création d'un État palestinien souverain et indépendant.

M. BAKI ILKIN (Turquie) a déclaré que les récents événements survenus en Palestine et au Liban montrent l'ampleur des enjeux au Moyen-Orient. Face aux souffrances endurées par les populations de la région, nous devons aujourd'hui reconnaître, a-t-il dit, que les mesures militaires et les initiatives unilatérales ne peuvent s'improviser en remède miracle et conduire à une solution durable, en remplacement du règlement juste et complet qui est attendu. Pour parvenir à cet objectif, la communauté internationale doit encourager les parties et faciliter un changement de dynamique sur le terrain, capable de les faire passer de la confrontation à la coopération, et ainsi à les guider vers une paix durable.

Il a conclu en rappelant la confiance que la Turquie plaçait dans l'extension du cessez-le-feu à la Cisjordanie, affirmant que cette volonté de dialogue arrivait au bon moment. Nous espérons, a-t-il conclu,

que les deux dirigeants, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, conjugueront leurs efforts pour prolonger le plus longtemps possible cette accalmie dans la bande de Gaza. L'extension de cette trêve à la Cisjordanie pourrait dissiper durablement les tensions sur le terrain.

Rapport du Secrétaire général sur la Situation au Moyen-Orient (A/61/298)

Ce rapport contient les réponses d'Israël, du Mali et de la République arabe syrienne à la note verbale du Secrétaire général, en date du 2 juin 2006, concernant l'application des dispositions pertinentes des résolutions 60/41 et 60/40 de l'Assemblée générale portant sur « Jérusalem » et « Le Golan syrien », respectivement.

Israël considère pour sa part, que le texte des résolutions est déséquilibré et risque d'influer sur l'issue du processus de paix au Moyen-Orient. L'approche partisane qui transparaît, selon lui, dans ces résolutions compromet un principe fondamental du processus de paix, à savoir que seules des négociations bilatérales directes permettraient d'instaurer une paix juste et durable dans la région. Pour lui, l'Autorité palestinienne dirigée par le Hamas doit remplir les conditions fixées par la communauté internationale, à savoir reconnaître Israël, dénoncer le terrorisme et respecter les accords antérieurs.

La République arabe syrienne réitère quant à elle son appui à la résolution intitulée « Jérusalem », et demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'occupation des terres arabes occupées depuis 1967, y compris Jérusalem.

Le Gouvernement syrien réaffirme qu'il faut trouver les moyens d'appliquer les résolutions internationales pertinentes sans discrimination ni sélectivité, ainsi que les Conventions de Genève, afin d'amener Israël, puissance occupante, à se conformer à la volonté de la communauté internationale et à saisir les occasions offertes par la République arabe syrienne aux fins de l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Rapport du Secrétaire général sur le Règlement pacifique de la question de Palestine (A/61/355)

Ce rapport du Secrétaire général couvre la période 2005 à septembre 2006. Il rappelle que la Feuille de route avait fixé la date limite à la fin de l'année 2005. Le Secrétaire général estime que même si ce délai n'a pas été tenu, la Feuille de route demeure le cadre agréé pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et est donc une importante référence pour l'avenir. Par ailleurs, le Secrétaire général insiste sur l'importance des négociations entre le Gouvernement israélien et un partenaire palestinien qui adhère aux principes énoncés dans la Feuille de route en vue de parvenir à une solution instaurant deux États. Les Nations Unies continueront d'œuvrer à l'instauration d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et à la mise en place d'un cadre régional de paix et de sécurité, comme le prévoient les résolutions 242 (1967), 338(1973), 1397(2002), et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel